



<p>Notifié le</p> <p>Notification reçue le</p> <p>Publié le</p> <p>Certifié exécutoire, le Maire</p>	<p>Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture</p>
--	--

ADMINISTRATION GENERALE

Service : **Secrétariat Conseil Municipal**

Délégation de signature à Mme Marie-Christine TESTA

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article R 2122-8 relatif aux délégations de signature à des agents communaux,

VU l'arrêté n°1335 du 22 juin 2020 donnant délégation de signature à Mme Aurélia JASSE, Chef de service du service Secrétariat du Conseil Municipal à compter du 1^{er} juillet 2020,

VU l'arrêté n° 1132 du 02 juin 2020 donnant délégation de signature à Mme Marie-Christine TESTA

CONSIDERANT que l'objectif de cet arrêté de délégation de signature est de renforcer au quotidien la réactivité et l'efficacité de l'action administrative dans l'exécution des décisions du maire et de la municipalité,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 1132 du 02 juin 2020

ARTICLE 2 : Délégation permanente de signature est donnée à Mme Marie-Christine TESTA, Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe, au Secrétariat du Conseil Municipal, pour les documents et pièces ci-après indiqués :

- certification du caractère exécutoire des actes administratifs soumis au contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : La présente délégation s'appliquera en l'absence de Mme Aurélia JASSE .

ARTICLE 4: Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie ou en son absence l'Adjoint au Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

30 JUIN 2020



Robert MENARD